

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXV^e ANNEE. - N° 38

VENDREDI 12 MAI 2006

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 12 MAI 2006

	Pages
COMMISSION DU VIEUX PARIS	
Extrait du compte-rendu de la séance du 25 avril 2006.....	1266
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
Caisse des Ecoles du 14^e arrondissement. — Fixation de la liste d'admission au concours réservé pour l'accès au corps de chef des services économiques (Arrêté du 3 mai 2006)	1268
VILLE DE PARIS	
Habilitation d'un agent de la Direction de la Protection de l'Environnement appartenant au Service Technique de la Propreté de Paris, Centre d'Action pour la Propreté de Paris, à constater, par procès-verbaux, les infractions au règlement sanitaire départemental et au Code de la santé publique, sur le domaine public de la Ville de Paris (Arrêté du 28 avril 2006).....	1269
Fixation de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'aménagement des voiries du secteur « Porte de Vanves-Porte Brancion », à Paris 14 ^e et 15 ^e (Arrêté du 4 mai 2006)	1269
Direction des Moyens Généraux. — Nomination du chef de l'Agence Hôtel de Ville de Paris	1269
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Moyens Généraux). — (Arrêté modificatif du 28 avril 2006)	1269
Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes des Catacombes de Paris — Régie de recettes n° 1090. — (Arrêté modificatif du 12 avril 2006).....	1270
Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes de la Maison de Balzac — Régie de recettes n° 1090. — (Arrêté modificatif du 12 avril 2006)	1270
Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes de la Maison de Victor Hugo — Régie de recettes n° 1090. — (Arrêté modificatif du 12 avril 2006).....	1271

Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Mémorial du Maréchal Leclerc de Hautecloque et de la Libération de Paris et musée Jean-Moulin — Régie de recettes n° 1090. — (Arrêté modificatif du 12 avril 2006).....	1271
Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Musée Antoine Bourdelle — Régie de recettes n° 1090. — (Arrêté modificatif du 12 avril 2006)	1272
Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Musée Carnavalet — Régie de recettes n° 1090. — (Arrêté modificatif du 12 avril 2006).....	1272
Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Musée Cognacq-Jay — Régie de recettes n° 1090. — (Arrêté modificatif du 12 avril 2006).....	1273
Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Musée Galliéra. — Musée de la Mode de la Ville de Paris — Régie de recettes n° 1090. — (Arrêté modificatif du 12 avril 2006)	1273
Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Musée de la Vie Romantique — Régie de recettes n° 1090. — (Arrêté modificatif du 12 avril 2006)	1274
Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Musée Zadkine — Régie de recettes n° 1090. — (Arrêté modificatif du 12 avril 2006)	1274
Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes de la Crypte archéologique du Parvis de Notre-Dame — Régie de recettes n° 1090. — (Arrêté modificatif du 12 avril 2006).	1275
Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Musée Cernuschi — Régie de recettes n° 1090. — (Arrêté modificatif du 12 avril 2006)	1275
Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Musée du Petit Palais — Régie de Recettes n° 1090. — (Arrêté modificatif du 12 avril 2006).....	1276
Arrêté constitutif de la régie de recettes et d'avances, recettes n° 1090, avances n° 090. — (Arrêté modificatif du 12 avril 2006)	1276
Direction des Ressources Humaines. — Nom de la candidate déclarée reçue au concours interne pour l'accès au corps des techniciens des services culturels de la Commune de Paris — spécialité surveillance et accueil — ouvert à partir du 20 février 2006 pour 1 poste.....	1277

- Direction des Ressources Humaines.** — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des techniciens des services culturels de la Commune de Paris — spécialité surveillance et accueil — ouvert à partir du 20 février 2006..... 1277
- Direction des Ressources Humaines.** — Nom du candidat déclaré reçu au concours externe pour l'accès au corps des techniciens des services culturels de la Commune de Paris — spécialité surveillance et accueil — ouvert à partir du 20 février 2006 pour 1 poste 1277
- Direction des Ressources Humaines.** — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe pour l'accès au corps des techniciens des services culturels de la Commune de Paris — spécialité surveillance et accueil — ouvert à partir du 20 février 2006..... 1277

DEPARTEMENT DE PARIS

- Avis favorable** donné à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour le fonctionnement de deux structures d'accueil petite enfance 184, rue du Faubourg Saint Antoine, à Paris 12^e (Avis du 26 avril 2006) 1278
- Fixation** du prix de journée 2006 applicable à l'établissement Foyer Falguière situé 91 bis, rue Falguière, à Paris 15^e (Arrêté du 3 mai 2006) 1278
- Fixation** du prix de journée 2006 applicable à l'établissement Foyer Jean Escudié situé 127, rue Falguière, à Paris 15^e (Arrêté du 3 mai 2006) 1278

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

- Arrêté n° 2006-0132 DG** portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (Arrêté du 4 mai 2006) 1279

PREFECTURE DE POLICE

- Abrogation** d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation 1279

POSTES A POURVOIR

- Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H) 1279
- Direction de la Voirie et des Déplacements.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) 1279
- Caisse des Ecoles du 9^e arrondissement.** — Avis de vacance d'un poste d'adjoint administratif (F/H) 1280

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Appel public à candidature.** — Occupation d'une parcelle du domaine public située Route de l'Etoile, lieu-dit Tir aux pigeons, dans le bois de Boulogne (16^e arrondissement). 1280
- Marchés publics.** — Avis aux soumissionnaires..... 1280
— Avis d'attributions..... 1280
— Procédures adaptées ouvertes..... 1281
- Direction de l'Urbanisme.** — Avis aux constructeurs relatif au respect du délai d'instruction des déclarations de travaux..... 1292
- Urbanisme.** — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 24 avril et le 30 avril 2006..... 1292

- Urbanisme.** — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 24 avril et le 30 avril 2006..... 1293
- Urbanisme.** — Registre des déclarations de travaux déposées entre le 24 avril et le 30 avril 2006..... 1294
- Urbanisme.** — Liste des permis de construire délivrés entre le 24 avril et le 30 avril 2006..... 1298
- Urbanisme.** — Liste des permis de démolir délivrés entre le 24 avril et le 30 avril 2006 1299
- Urbanisme.** — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un certificat de conformité entre le 24 avril et le 30 avril 2006 1300
- Urbanisme.** — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un refus de conformité entre le 24 avril et le 30 avril 2006 1300

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Extrait du compte-rendu de la séance du 25 avril 2006

Résolution : protestation contre les travaux effectués sans autorisation au 14, place Dauphine (1^{er} arr.)

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a protesté contre les travaux de démolition effectués sans autorisation dans ce bâtiment appartenant au lotissement du XVII^e, au 14, place Dauphine (1^{er} arr.), et protégé au titre du futur P.L.U.

Résolution : vœu en faveur d'une étude historique approfondie de l'ensemble bâti au 7, rue Saint-Dominique et 21-27B, rue de Bellechasse (7^e arr.) et pour la conservation et la restauration de la galerie vitrée d'origine reliant le premier étage de l'hôtel particulier, 23-25, rue Bellechasse et l'atelier du 27-27B, rue Bellechasse.

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur d'une étude historique approfondie de cet ensemble de constructions, constitué notamment d'un hôtel particulier, au 23-25, rue Bellechasse, comportant un escalier typique du XVII^e siècle, et d'un atelier construit pour Gustave Doré en 1861 au 27-27B, rue Bellechasse. En outre, la commission émet le vœu que soient conservées et restaurées les galeries et vérandas situées entre le premier étage de l'hôtel et l'atelier, témoignage de la réunion des deux édifices en 1861, à l'initiative du peintre-graveur.

Résolution : protestation contre les travaux réalisés sans autorisation au 30, rue Cambacérès et 15, rue La Boétie (8^e arr.)

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a protesté contre les travaux de démolition effectués sans autorisation au 30, rue Cambacérès et 15, rue La Boétie (8^e arr.) et condamné énergiquement de telles pratiques.

Résolution : vœu pour le maintien des dispositions et des décors d'origine du hall d'entrée de l'hôtel situé au 14, boulevard des Capucines et 1, rue Scribe (9^e arr.).

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu contre la démolition des murs latéraux du hall d'entrée de l'hôtel situé au 14, boulevard des Capucines et 1, rue Scribe (9^e arr.) et pour que soient maintenus ses dispositions et ses décors d'origine, seuls éléments demeurés intacts de cet immeuble construit vers 1865 dans le cadre de l'aménagement des abords de l'Opéra Garnier.

Résolution : vœu pour la conservation de la structure des anciennes verrières de la toiture du musée de la dermatologie indépendamment du mode de couverture de l'hôpital Saint-Louis situé au 1, avenue Claude Vellefaux, 2, place du Docteur Alfred Fournier, 19, rue Alibert, 40-40B-42, rue Bichat, 1-29, rue Juliette Dodu, 12-18, rue de la Grange aux Belles (10^e arr.).

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour la conservation de la structure des verrières d'origine de la toiture du musée de la dermatologie de l'hôpital Saint-Louis, indépendamment du mode de couverture qui sera adopté. Construit en 1882 par l'architecte Gustave Léon VÉRA, cet édifice, situé au 1, avenue Claude Vellefaux, 2, place du Docteur Alfred Fournier, 19, rue Alibert, 40-40B-42, rue Bichat, 1-19, rue Juliette Dodu, 12-18, rue de la Grange aux Belles (10^e arr.), est inscrit au titre de l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Résolution : vœu pour la conservation de l'escalier principal avec son développement de volée supérieure entre les 3^e et 4^e étages de l'immeuble situé au 59-61, rue des Petites Ecuries (10^e arr.).

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour la conservation de la totalité du volume de l'escalier principal, ainsi que son prolongement entre les 3^e et 4^e étages, formant une séquence distributive et spatiale particulièrement caractéristique dans cet immeuble du début du XIX^e siècle et plusieurs fois surélevé au 59-61, rue des Petites Ecuries (10^e arr.).

Résolution : vœu pour une inscription sur la liste supplémentaire des protections de la Ville de Paris au titre du futur P.L.U. de l'immeuble construit en 1926 par Henry ASTRUC au 9, rue Delambre (14^e arr.).

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour l'inscription sur la liste supplémentaire des protections Ville de Paris au titre du futur P.L.U. de l'immeuble Art déco dit « studio-appartements Hôtel », construit en 1926 par Henry ASTRUC au 9, rue Delambre (14^e arr.) et destiné à loger des artistes américains dans le quartier Montparnasse. Déjà inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques pour ses façades, sa toiture et ses vitraux réalisés par Francis JOURDAIN, cet édifice possède une typologie unique, une distribution originale, et conserve encore des éléments de second œuvre d'origine (serrureries proches de celles du pavillon de l'Élégance de l'exposition des Arts décoratifs de 1925, menuiseries, vitraux...) qui méritent d'être protégés et conservés.

Résolution : vœu pour la conservation du bâtiment de la Poste à l'alignement de la rue au 15 bis, avenue du général Leclerc (14^e arr.).

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour la conservation du volume du bâtiment sur rue de la Poste à façade composite (structure métallique, béton et brique), probablement construit en 1909 sur une parcelle appartenant à l'hospice de La Rochefoucault, au 15bis, avenue du général Leclerc (14^e arr.). Cet édifice, dont la volumétrie caractéristique s'inscrit dans le registre monumental des équipements de quartier de la III^e République (à l'instar des écoles, hôpitaux, casernes...), appartient à une séquence urbaine à l'échelle de l'hospice de La Rochefoucault.

Résolution : vœu pour la conservation et l'extension de la protection au titre des Monuments Historiques de la partie de l'aqueduc Médicis datant du XVII^e siècle, situé sous l'hôpital Cochin au 53-55, avenue de l'Observatoire, 119-125, boulevard de Port-Royal, 4-8bis, rue Cassini, 55, rue Henri Barbusse, 2-30, rue du Faubourg Saint-Jacques (14^e arr.).

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour la conservation de l'aqueduc Médicis passant dans l'enceinte de l'hôpital Cochin sous les bâtiments Baudelocque et Valancourt au 53-55, avenue de l'Observatoire, 119-125, boulevard de Port-Royal, 4-8bis, rue Cassini, 55, rue Henri Barbusse, 2-30, rue du Faubourg Saint-Jacques (14^e arr.). La Commission a souhaité que soit étendue à l'ensemble des parties conservées de l'aqueduc, la protection au titre des Monuments Historiques de cet important témoignage de l'acheminement de l'eau à Paris au XVII^e siècle.

Résolution : vœu pour la conservation et la réhabilitation de la maison située au 112, rue du Théâtre (15^e arr.).

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour la conservation et la réhabilitation et le maintien de la typologie particulière de cet ensemble bâti situé au 112, rue du Théâtre (15^e arr.). Appartenant à une séquence de maisons basses, rare témoignage de l'ancien lotissement de Grenelle construit sous la Restauration par Léonard VIOLET, cet ensemble mériterait d'être protégé au titre du futur P.L.U., de même que le sont les n^o 114 à 118, rue du Théâtre (15^e arr.).

Résolution : vœu pour la mise hors d'eau et la mise en place de mesures conservatoires aux 114-116, rue du Théâtre (15^e arr.), protégés au titre du futur P.L.U.

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour la mise hors d'eau et la mise en place de mesures conservatoires aux 114 et 116, rue du Théâtre (15^e arr.) et réitère ainsi les vœux pour la conservation de ces bâtiments émis en juillet 2001, octobre 2001 et octobre 2003. Protégées au titre du futur P.L.U., ces deux maisons constituent un témoignage rare d'une séquence de l'ancien lotissement de Grenelle construit sous la Restauration par Léonard VIOLET.

Résolution : vœu pour un traitement différencié dans les projets de prolongement d'escalier principal des immeubles situés aux 8, rue Lincoln (8^e arr.), 51-55, avenue Montaigne, 10-10B, rue de Marignan (8^e arr.) et 32, rue Charles Baudelaire (12^e arr.).

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART,

adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur d'un traitement spécifique dans les projets de prolongement d'escalier principal des immeubles aux 8, rue Lincoln (8^e arr.), 51-55, avenue Montaigne, 10-10B, rue de Marignan (8^e arr.) et 32, rue Charles Baudelaire (12^e arr.), afin qu'ils se distinguent clairement des parties authentiques de la distribution verticale d'origine, par un changement d'échelle et d'écriture architecturale.

Résolution : vœu pour le maintien des escaliers de service aux 32, rue Charles Baudelaire (12^e arr.) et 123, avenue de Wagram, 2, rue Gounod (17^e arr.)

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour le maintien des escaliers de service, éléments constitutifs de la distribution des immeubles parisiens à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, aux 32, rue Charles Baudelaire (12^e arr.) et 132, avenue de Wagram, 2, rue Gounod (17^e arr.).

Résolution : vœu pour la conservation et la remise en valeur d'un témoignage rare d'immeuble mixte d'activités artisanales et de logements du début du XIX^e siècle au 114, boulevard de la Villette (19^e arr.)

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART, adjointe au Maire chargée du patrimoine, accepte les démolitions demandées au 114, boulevard de la Villette (19^e arr.) mais émet un vœu en faveur de la conservation et la mise en valeur du bâtiment à passerelles et coursives situé en fond de parcelle, témoignant de cette typologie mixte d'immeuble associant logements et activités artisanales caractéristique de la première moitié du XIX^e siècle et de l'histoire de ce quartier de Paris.

AVIS : regret devant la disparition de l'ancien pavillon du directeur de la SUDAC au 9, quai Panhard et Levasor (13^e arr.)

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a regretté que l'intérêt historique et architectural de l'ancien pavillon du directeur de la SUDAC, construit en 1904, n'ait pas été pris en compte ni intégré au projet envisagé sur le site.

Suivi : levée du vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse de la savante composition de la façade sur jardin de l'hôtel particulier au 6 bis, avenue de Villars (7^e arr.)

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a approuvé la nouvelle proposition, considérant que l'extension s'inscrit dans la continuité de la composition d'origine de la façade sur jardin de cet hôtel particulier néo-gothique conçu par Gabriel PASQUIER en 1891 au 6 bis, avenue de Villars (7^e arr.).

Suivi : approbation du nouveau projet qui conserve l'escalier d'origine de l'immeuble au 2, rue Cadet, 60, rue Richer, 34, rue du Faubourg Montmartre (9^e arr.)

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a approuvé la nouvelle proposition qui maintient l'escalier d'origine de l'immeuble datant de la Monarchie de juillet au 2, rue Cadet, 60, rue Richer, 34, rue du Faubourg Montmartre (9^e arr.).

Suivi : renouvellement du vœu en faveur d'une intervention minimisant l'impact des démolitions projetées pour ces deux immeubles formant l'angle de la rue au 33, rue Myrha et 6, rue Léon (18^e arr.)

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 avril 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra GUILMART, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a renouvelé son vœu en faveur d'une intervention minimisant l'impact des interventions nécessaires à la démolition du bâtiment menaçant ruine situé en fond de parcelle, afin de conserver l'élévation et le traitement particulier de l'angle de ces deux immeubles jumeaux du XIX^e siècle situés au 33, rue Myrha et 6, rue Léon (18^e arr.).

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Caisse des Ecoles du 14^e arrondissement. — Fixation de la liste d'admission au concours réservé pour l'accès au corps de chef des services économiques.

Le Maire du 14^e arrondissement,
Président de la Caisse des Ecoles,

Vu la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2002-1260 du 14 octobre 2002 pris en application de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 et relatif à la résorption de l'emploi précaire des personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret 2005-1231 du 29 septembre 2005 portant modification du décret 2002-1260 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 1976 portant statut particulier du corps des Chefs des services économiques des Caisses des Ecoles de Paris ;

Vu le décret n° 2001-898 du 28 septembre 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre 1^{er} de la Loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 ;

Vu la délibération du Comité de la Caisse des Ecoles du 14^e arrondissement en date du 15 novembre 2005, transmise en préfecture le 30 novembre 2005 ;

Vu l'arrêté du Président de la Caisse des Ecoles du 14^e arrondissement en date du 12 décembre 2005 transmis en préfecture le 21 décembre 2005 et publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » le 23 décembre 2005 ;

Vu le concours réservé pour l'accès au corps de chef des services économiques en date du 27 avril 2006 ;

Arrête :

Article premier. — La liste d'admission établie à l'issue du concours réservé pour l'accès au corps de chef des services économiques est fixée comme suit :

1 — M. Fabrice AURÉJAC.

Art. 2. — Arrête la présente liste à un nom.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Copie du présent arrêté sera transmise :

— à M. le Préfet de Paris.

Fait à Paris, le 3 mai 2006

Pierre CASTAGNOU

VILLE DE PARIS

Habilitation d'un agent de la Direction de la Protection de l'Environnement appartenant au Service Technique de la Propreté de Paris, Centre d'Action pour la Propreté de Paris, à constater, par procès-verbaux, les infractions au règlement sanitaire départemental et au Code de la santé publique, sur le domaine public de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2512-13 et L. 2512-16 ;

Vu le Code de la santé publique, notamment l'article L. 1312-1 ;

Vu la loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes, codifiée aux articles L. 581-8 et suivants du Code de l'environnement ;

Vu le règlement sanitaire du Département de Paris du 20 novembre 1979 modifié ;

Vu l'arrêté municipal du 30 septembre 2005 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris (Direction de la Protection de l'Environnement) ;

Sur la proposition du Directeur de la Protection de l'Environnement ;

Arrête :

Article premier. — L'agent de la Direction de la Protection de l'Environnement, centre d'action pour la propreté de Paris, dont le nom suit, est habilité à constater, par procès-verbaux, les infractions au règlement sanitaire départemental et au Code de la santé publique, sur le domaine public de la Ville de Paris :

Nom et Prénom	SOI	Grade	Fonction
ORBLIN Erick	1 003 723	Attaché d'administration	Chef du centre d'action pour la propreté de Paris

Art. 2. — Le Directeur de la Protection de l'Environnement est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 28 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur de la Protection
de l'Environnement*
Jean-Marc BOURDIN

Fixation de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'aménagement des voiries du secteur « Porte de Vanves-Porte Brancion », à Paris 14^e et 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le décret 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des marchés publics, et notamment ses articles 22, 25, et 74 II ;

Vu l'arrêté en date du 25 avril 2001 donnant délégation de pouvoir à Mme Mireille FLAM pour la présidence de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 31 mai 2001 chargeant Mme Mireille FLAM, Adjointe au Maire, de toutes les questions relatives aux sociétés d'économie mixte et aux marchés publics, modifié par l'arrêté du 28 février 2002 ;

Arrête :

Article premier. — La composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'aménagement des voiries du secteur « Porte de Vanves-Porte Brancion », à Paris (75014) et (75015), est fixée dans les conditions suivantes :

— les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris,

— au titre des maîtres d'œuvre :

- Mlle Véronique FRADON, ingénieur des Services Techniques à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris,

- M. Fabrice YVELIN, paysagiste à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts de la Ville de Paris,

- M. Yann LE TOUMELIN, architecte-voyer à la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 mai 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Adjointe au Maire
chargée de toutes les questions relatives
aux sociétés d'économie mixte
et aux marchés publics

Mireille FLAM

Direction des Moyens Généraux. — Nomination du chef de l'Agence Hôtel de Ville de Paris.

Par décision du 25 janvier 2006, M. Pierre-Alain MICHELOT, chef de service administratif de la Ville de Paris, est nommé chef de l'Agence Hôtel de Ville de Paris au sein du Service de Gestion des Prestations Logistiques — Sous-Direction des Implantations administratives et de la Logistique.

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Moyens Généraux). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 et R. 123-16 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2001 modifiée par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux Directeurs et Chefs de services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 fixant la structure générale des services de la Mairie de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 29 mars 2001 nommant M. Pierre GUINOT-DELÉRY, Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2006 portant organisation de la Direction des Moyens Généraux ;

Vu la décision du 25 janvier 2006, nommant M. Pierre-Alain MICHELOT, chef de l'agence de gestion Hôtel de Ville au sein de la Direction des Moyens Généraux ;

Arrête :

Article premier. — Il est ajouté un alinéa à l'article 4 de l'arrêté du 15 juillet 2002, ainsi rédigé :

« Il exerce les fonctions de chef d'établissement de l'Hôtel de Ville de Paris. »

Art. 2. — La délégation de la signature du Maire de Paris est étendue à tous les actes relevant de la compétence figurant à l'article premier du présent arrêté qui a pour objet l'organisation générale de la sécurité dans l'établissement telle qu'elle est définie par l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique.

Art. 3. — La signature du Maire de PARIS est déléguée à M. Pierre GUINOT-DELÉRY, Secrétaire Général de la Ville de Paris à l'effet de signer les actes visés à l'article 2.

Art. 4. — Il est ajouté, après le 3^e alinéa de l'article premier (b) de l'arrêté 24 janvier 2006 :

« le responsable de cette agence est désigné pour exercer les fonctions de chef d'établissement de l'Hôtel de Ville de Paris, en cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Général de la Ville de Paris ou dans l'hypothèse d'une urgence. »

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Général de la Ville de Paris ou dans l'hypothèse d'une urgence, la délégation du Maire de Paris prévue dans l'article 2 est également accordée à Pierre-Alain MICHELOT, chef de service administratif, chef de l'agence de gestion Hôtel de Ville (Direction des Moyens Généraux — Sous-Direction des implantations administratives et de la logistique — Bureau de gestion des prestations logistiques).

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 15. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris,
- M. le Receveur Général des Finances,
- M. le Directeur des Ressources Humaines,
- Mme la Directrice des Moyens Généraux.

Fait à Paris, le 28 avril 2006

Bertrand DELANOË

Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes des Catacombes de Paris — Régie de recettes n° 1090. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, instituant à la Direction des Affaires Culturelles, Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, Bureau des Musées, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer, d'une part le recouvrement de divers produits perçus dans les musées de la Ville de Paris, d'autre part, le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, portant institution d'une sous-régie de recettes aux Catacombes de Paris ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'acte constitutif de la sous-régie précitée afin d'étendre les attributions au recouvrement des redevances provenant de la mise à disposition d'audio guides ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 24 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal susvisé du 11 juin 2001 modifié, instituant une sous-régie de recettes aux Catacombes de Paris, est complété comme suit :

— dans l'énumération des recettes, *ajouter* :

« redevances pour la mise à disposition d'audio guides ».

(*Le reste de l'article sans changement*).

Art. 2. — La Directrice des Affaires Culturelles et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;

— à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des Régies ;

— à la Directrice des Affaires Culturelles — Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Bureau des Musées ;

— au Conservateur des Catacombes ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléantes intéressées ;

— aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 12 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*La Sous-Directrice du Patrimoine
et de l'Histoire*

Catherine HUBAULT

Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes de la Maison de Balzac — Régie de recettes n° 1090. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, instituant à la Direction des Affaires Culturelles, Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, Bureau des Musées, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer, d'une part le recouvrement de divers produits perçus dans les musées de la Ville de Paris, d'autre part, le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, portant institution d'une sous-régie de recettes à la Maison de Balzac ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'acte constitutif de la sous-régie précitée afin d'étendre les attributions au recouvrement des redevances provenant de la mise à disposition d'audio guides ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 24 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal susvisé du 11 juin 2001 modifié, instituant une sous-régie de recettes à la Maison de Balzac, est complété comme suit :

- dans l'énumération des recettes, *ajouter* :
- « redevances pour la mise à disposition d'audio guides ».
- (*Le reste de l'article sans changement*).

Art. 2. — La Directrice des Affaires Culturelles et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des Régies ;
- à la Directrice des Affaires Culturelles — Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Bureau des Musées ;
- au Conservateur du musée ;
- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléantes intéressées ;
- aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 12 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*La Sous-Directrice du Patrimoine
et de l'Histoire*
Catherine HUBAULT

Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes de la Maison de Victor Hugo — Régie de recettes n° 1090. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, instituant à la Direction des Affaires Culturelles, Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, Bureau des Musées, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer, d'une part le recouvrement de divers produits perçus dans les musées de la Ville de Paris, d'autre part, le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, portant institution d'une sous-régie de recettes à la Maison de Victor Hugo ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'acte constitutif de la sous-régie précitée afin d'étendre les attributions au recouvrement des redevances provenant de la mise à disposition d'audio guides ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 24 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal susvisé du 11 juin 2001 modifié, instituant une sous-régie de recettes à la Maison de Victor Hugo, est complété comme suit :

- dans l'énumération des recettes, *ajouter* :
- « redevances pour la mise à disposition d'audio guides ».
- (*Le reste de l'article sans changement*).

Art. 2. — La Directrice des Affaires Culturelles et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des Régies ;
- à la Directrice des Affaires Culturelles — Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Bureau des Musées ;
- au Conservateur du musée ;
- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléantes intéressées ;
- aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 12 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*La Sous-Directrice du Patrimoine
et de l'Histoire*
Catherine HUBAULT

Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Mémorial du Maréchal Leclerc de Hautecloque et de la Libération de Paris et musée Jean-Moulin — Régie de recettes n° 1090. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, instituant à la Direction des Affaires Culturelles, Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, Bureau des Musées, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer, d'une part le recouvrement de divers produits perçus dans les musées de la Ville de Paris, d'autre part, le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, portant institution d'une sous-régie de recettes au Mémorial du Maréchal Leclerc de Hautecloque et de la Libération de Paris et musée Jean-Moulin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'acte constitutif de la sous-régie précitée afin d'étendre les attributions au recouvrement des redevances provenant de la mise à disposition d'audio guides ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 24 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal susvisé du 11 juin 2001 modifié, instituant une sous-régie de recettes au Mémorial du Maréchal Leclerc de Hautecloque et de la Libération de Paris et musée Jean-Moulin, est complété comme suit :

- dans l'énumération des recettes, *ajouter* :
- « redevances pour la mise à disposition d'audio guides ».

(*Le reste de l'article sans changement*).

Art. 2. — La Directrice des Affaires Culturelles et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des Régies ;
- à la Directrice des Affaires Culturelles — Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Bureau des Musées ;
- au Directeur du Mémorial ;
- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléantes intéressées ;
- aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 12 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*La Sous-Directrice du Patrimoine
et de l'Histoire*

Catherine HUBAULT

Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Musée Antoine Bourdelle — Régie de recettes n° 1090. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, instituant à la Direction des Affaires Culturelles, Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, Bureau des Musées, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer, d'une part le recouvrement de divers produits perçus dans les musées de la Ville de Paris, d'autre part, le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, portant institution d'une sous-régie de recettes au musée Antoine Bourdelle ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'acte constitutif de la sous-régie précitée afin d'étendre les attributions au recouvrement des redevances provenant de la mise à disposition d'audio guides ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 24 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal susvisé du 11 juin 2001 modifié, instituant une sous-régie de recettes au musée Antoine Bourdelle, est complété comme suit :

- dans l'énumération des recettes, *ajouter* :
- « redevances pour la mise à disposition d'audio guides ».

(*Le reste de l'article sans changement*).

Art. 2. — La Directrice des Affaires Culturelles et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des Régies ;
- à la Directrice des Affaires Culturelles — Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Bureau des Musées ;
- au Conservateur du musée ;
- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléantes intéressées ;
- aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 12 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*La Sous-Directrice du Patrimoine
et de l'Histoire*

Catherine HUBAULT

Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Musée Carnavalet — Régie de recettes n° 1090. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, instituant à la Direction des Affaires Culturelles, Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, Bureau des Musées, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer, d'une part le recouvrement de divers produits perçus dans les musées de la Ville de Paris, d'autre part, le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, portant institution d'une sous-régie de recettes au musée Carnavalet ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'acte constitutif de la sous-régie précitée afin d'étendre les attributions au recouvrement des redevances provenant de la mise à disposition d'audio guides ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 24 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal susvisé du 11 juin 2001 modifié, instituant une sous-régie de recettes au musée Carnavalet est complété comme suit :

- dans l'énumération des recettes, *ajouter* :
« redevances pour la mise à disposition d'audio guides ».
- (Le reste de l'article sans changement).

Art. 2. — La Directrice des Affaires Culturelles et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des Régies ;
- à la Directrice des Affaires Culturelles — Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Bureau des Musées ;
- au Conservateur du musée ;
- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléantes intéressées ;
- aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 12 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*La Sous-Directrice du Patrimoine
et de l'Histoire*
Catherine HUBAULT

Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Musée Cognacq-Jay — Régie de recettes n° 1090. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, instituant à la Direction des Affaires Culturelles, Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, Bureau des Musées, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer, d'une part le recouvrement de divers produits perçus dans les musées de la Ville de Paris, d'autre part, le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, portant institution d'une sous-régie de recettes au musée Cognacq-Jay ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'acte constitutif de la sous-régie précitée afin d'étendre les attributions au recouvrement des redevances provenant de la mise à disposition d'audio guides ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 24 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal susvisé du 11 juin 2001 modifié, instituant une sous-régie de recettes au musée Cognacq-Jay, est complété comme suit :

- dans l'énumération des recettes, *ajouter* :
« redevances pour la mise à disposition d'audio guides ».
- (Le reste de l'article sans changement).

Art. 2. — La Directrice des Affaires Culturelles et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des Régies ;
- à la Directrice des Affaires Culturelles — Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Bureau des Musées ;
- au Conservateur du musée ;
- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléantes intéressées ;
- aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 12 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*La Sous-Directrice du Patrimoine
et de l'Histoire*
Catherine HUBAULT

Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Musée Galliéra. — Musée de la Mode de la Ville de Paris — Régie de recettes n° 1090. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, instituant à la Direction des Affaires Culturelles, Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, Bureau des Musées, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer, d'une part le recouvrement de divers produits perçus dans les musées de la Ville de Paris, d'autre part, le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, portant institution d'une sous-régie de recettes au musée Galliéra — Musée de la Mode de la Ville de Paris ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'acte constitutif de la sous-régie précitée afin d'étendre les attributions au recouvrement des redevances provenant de la mise à disposition d'audio guides ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 24 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal susvisé du 11 juin 2001 modifié, instituant une sous-régie de recettes au musée Galliera — Musée de la Mode de la Ville de Paris, est complété comme suit :

- dans l'énumération des recettes, *ajouter* :
- « redevances pour la mise à disposition d'audio guides ».
- (*Le reste de l'article sans changement*).

Art. 2. — La Directrice des Affaires Culturelles et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des Régies ;
- à la Directrice des Affaires Culturelles — Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Bureau des Musées ;
- au Conservateur du musée ;
- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléantes intéressées ;
- aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 12 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*La Sous-Directrice du Patrimoine
et de l'Histoire*

Catherine HUBAULT

Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Musée de la Vie Romantique — Régie de recettes n° 1090. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, instituant à la Direction des Affaires Culturelles, Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, Bureau des Musées, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer, d'une part le recouvrement de divers produits perçus dans les musées de la Ville de Paris, d'autre part, le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, portant institution d'une sous-régie de recettes au musée de la Vie Romantique ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'acte constitutif de la sous-régie précitée afin d'étendre les attributions au recouvrement des redevances provenant de la mise à disposition d'audio guides ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 24 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal susvisé du 11 juin 2001 modifié, instituant une sous-régie de recettes au musée de la Vie Romantique, est complété comme suit :

- dans l'énumération des recettes, *ajouter* :
- « redevances pour la mise à disposition d'audio guides ».
- (*Le reste de l'article sans changement*).

Art. 2. — La Directrice des Affaires Culturelles et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des Régies ;
- à la Directrice des Affaires Culturelles — Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Bureau des Musées ;
- au Conservateur du musée ;
- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléantes intéressées ;
- aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 12 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*La Sous-Directrice du Patrimoine
et de l'Histoire*

Catherine HUBAULT

Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Musée Zadkine — Régie de recettes n° 1090. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, instituant à la Direction des Affaires Culturelles, Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, Bureau des Musées, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer, d'une part le recouvrement de divers produits perçus dans les musées de la Ville de Paris, d'autre part, le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, portant institution d'une sous-régie de recettes au musée Zadkine ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'acte constitutif de la sous-régie précitée afin d'étendre les attributions au recouvrement des redevances provenant de la mise à disposition d'audio guides ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 24 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal susvisé du 11 juin 2001 modifié, instituant une sous-régie de recettes au musée Zadkine, est complété comme suit :

- dans l'énumération des recettes, *ajouter* :
« redevances pour la mise à disposition d'audio guides ».
- (*Le reste de l'article sans changement*).

Art. 2. — La Directrice des Affaires Culturelles et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des Régies ;
- à la Directrice des Affaires Culturelles — Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Bureau des Musées ;
- au Conservateur du musée ;
- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléantes intéressées ;
- aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 12 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*La Sous-Directrice du Patrimoine
et de l'Histoire*

Catherine HUBAULT

Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes de la Crypte archéologique du Parvis de Notre-Dame — Régie de recettes n° 1090. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, instituant à la Direction des Affaires Culturelles, Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, Bureau des Musées, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer, d'une part le recouvrement de divers produits perçus dans les musées de la Ville de Paris, d'autre part, le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, portant institution d'une sous-régie de recettes à la Crypte archéologique du Parvis de Notre-Dame ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'acte constitutif de la sous-régie précitée afin d'étendre les attributions au recouvrement des redevances provenant de la mise à disposition d'audio guides ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 24 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 4 de l'arrêté municipal susvisé du 11 juin 2001 modifié, instituant une sous-régie de recettes à la Crypte archéologique du Parvis de Notre-Dame, est complété comme suit :

- dans l'énumération des recettes, *ajouter* :
« redevances pour la mise à disposition d'audio guides ».
- (*Le reste de l'article sans changement*).

Art. 2. — La Directrice des Affaires Culturelles et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des Régies ;
- à la Directrice des Affaires Culturelles — Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Bureau des Musées ;
- au Conservateur du musée ;
- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléantes intéressées ;
- aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 12 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*La Sous-Directrice du Patrimoine
et de l'Histoire*

Catherine HUBAULT

Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Musée Cernuschi — Régie de recettes n° 1090. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, instituant à la Direction des Affaires Culturelles, Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, Bureau des Musées, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer, d'une part le recouvrement de divers produits perçus dans les musées de la Ville de Paris, d'autre part, le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté municipal du 25 mai 2005 modifié, portant institution d'une sous-régie de recettes au musée Cernuschi ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'acte constitutif de la sous-régie précitée afin d'étendre les attributions au recouvrement des redevances provenant de la mise à disposition d'audio guides ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 24 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 4 de l'arrêté municipal susvisé du 25 mai 2005 modifié, instituant une sous-régie de recettes au musée Cernuschi est complété comme suit :

- dans l'énumération des recettes, *ajouter* :
« redevances pour la mise à disposition d'audio guides ».
- (*Le reste de l'article sans changement*).

Art. 2. — La Directrice des Affaires Culturelles et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des Régies ;
- à la Directrice des Affaires Culturelles — Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Bureau des Musées ;
- au Conservateur du musée ;
- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléantes intéressées ;
- aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 12 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*La Sous-Directrice du Patrimoine
et de l'Histoire*
Catherine HUBAULT

Arrêté constitutif de la sous-régie de recettes du Musée du Petit Palais — Régie de Recettes n° 1090. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, instituant à la Direction des Affaires Culturelles, Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, Bureau des Musées, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer, d'une part le recouvrement de divers produits perçus dans les musées de la Ville de Paris, d'autre part, le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté municipal du 28 novembre 2005 modifié, portant institution d'une sous-régie de recettes au musée du Petit Palais ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'acte constitutif de la sous-régie précitée afin d'étendre les attributions au recouvrement des redevances provenant de la mise à disposition d'audio guides ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 24 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 4 de l'arrêté municipal susvisé du 28 novembre 2005 modifié, instituant une sous-régie de recettes au musée du Petit Palais est complété comme suit :

- dans l'énumération des recettes, *ajouter* :
« redevances pour la mise à disposition d'audio guides ».
- (*Le reste de l'article sans changement*).

Art. 2. — La Directrice des Affaires Culturelles et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des Régies ;
- à la Directrice des Affaires Culturelles — Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Bureau des Musées ;
- au Conservateur du musée ;
- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléantes intéressées ;
- aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 12 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*La Sous-Directrice du Patrimoine
et de l'Histoire*
Catherine HUBAULT

Arrêté constitutif de la régie de recettes et d'avances, recettes n° 1090, avances n° 090. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants modifiés ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros ;

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2001 modifié, instituant à la Direction des Affaires Culturelles, Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire, Bureau des Musées, Hôtel Montescot, 70, rue des Archives, à Paris 3^e, une régie de recettes et d'avances en vue d'assurer, d'une part le recouvrement de divers produits perçus

dans les musées de la Ville de Paris, d'autre part, le paiement de diverses dépenses ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte la nouvelle appellation concernant les suppléants et les préposés et à cet effet de modifier l'arrêté municipal susvisé ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 24 mars 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 10 de l'arrêté municipal susvisé du 11 juin 2001 modifié, instituant une régie de recettes et d'avances est ainsi rédigé :

« Article 10. — L'intervention de mandataires agents de guichet a lieu dans les conditions et pour les recettes désignées dans l'acte les nommant ».

Art. 2. — L'article 18 de l'arrêté municipal susvisé du 11 juin 2001 modifié, instituant une régie de recettes et d'avances est ainsi rédigé :

« Article 18. — Les mandataires suppléants percevront une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ».

Art. 3. — La Directrice des Affaires Culturelles et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France, Service Poursuites et Régies locales, 94, rue Réaumur (3 ex.) ;

— à la Directrice des Finances — Bureau F5 :

- Secteur des régies,

- Section des recettes ;

— à la Directrice des Affaires Culturelles — Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Bureau des Musées ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléants intéressés.

Fait à Paris, le 12 avril 2006

Pour le Maire de Paris

et par délégation,

*La Sous-Directrice du Patrimoine
et de l'Histoire*

Catherine HUBAULT

Direction des Ressources Humaines. — Nom de la candidate déclarée reçue au concours interne pour l'accès au corps des techniciens des services culturels de la Commune de Paris — spécialité surveillance et accueil — ouvert à partir du 20 février 2006 pour 1 poste.

1 — Mlle GONNORD Florence.

Arrête la présente liste à un (1) nom.

Fait à Paris, le 3 mai 2006

Le Président du Jury

Patrick LEBOWSKI

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des techniciens des services culturels de la Commune de Paris — spécialité surveillance et accueil — ouvert à partir du 20 février 2006,

afin de permettre le remplacement de candidat(e)s figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommé(e)s ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

1 — Mlle NEAU Dominique

2 — Mme POJNINA Svetlana.

Arrête la présente liste à deux (2) noms.

Fait à Paris, le 3 mai 2006

Le Président du Jury

Patrick LEBOWSKI

Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat déclaré reçu au concours externe pour l'accès au corps des techniciens des services culturels de la Commune de Paris — spécialité surveillance et accueil — ouvert à partir du 20 février 2006 pour 1 poste.

1 — M. LOUNES Liborio.

Arrête la présente liste à un (1) nom.

Fait à Paris, le 3 mai 2006

Le Président du Jury

Patrick LEBOWSKI

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe pour l'accès au corps des techniciens des services culturels de la Commune de Paris — spécialité surveillance et accueil — ouvert à partir du 20 février 2006,

afin de permettre le remplacement de candidat(e)s figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommé(e)s ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

1 — Mme MILLON Maryse

2 — Mlle RICHARD Nathalie.

Arrête la présente liste à deux (2) noms.

Fait à Paris, le 3 mai 2006

Le Président du Jury

Patrick LEBOWSKI

DEPARTEMENT DE PARIS

Avis favorable donné à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour le fonctionnement de deux structures d'accueil petite enfance 184, rue du Faubourg Saint Antoine, à Paris 12^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47,

Vu le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu le dossier présenté par l'AP-HP,

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile,

— Un avis favorable est donné à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour le fonctionnement, au sein des locaux de l'hôpital Saint Antoine situé 184, rue du Faubourg Saint Antoine, à Paris 12^e,

— d'une structure d'accueil petite enfance, type crèche collective, organisée pour l'accueil régulier de 95 enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans présents simultanément, répartis en différentes unités d'enfants,

— d'une structure d'accueil petite enfance organisée pour l'accueil de 35 enfants présents simultanément âgés de 2 ans ½ à 5 ans en multi-accueil dont 25 enfants présents simultanément âgés de 2 ans ½ à 4 ans en accueil régulier.

Fait à Paris, le 26 avril 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice Générale des Familles
et de la Petite Enfance*

Annick MOREL

Fixation du prix de journée 2006 applicable à l'établissement Foyer Falguière situé 91 bis, rue Falguière, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'établissement Foyer Falguière sis 91 bis, rue Falguière, 75015 Paris, le prix de journée 2006 est fixé, comme suit, à compter du 1^{er} juin 2006, à 94,29 €.

Art. 2. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 3. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 3 mai 2006

Pour le Maire de Paris
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation du prix de journée 2006 applicable à l'établissement Foyer Jean Escudié situé 127, rue Falguière, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'établissement Foyer Jean Escudié sis 127, rue Falguière, 75015 Paris, le prix de journée 2006 est fixé, comme suit, à compter du 1^{er} juin 2006, à 80,50 €.

Art. 2. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 3. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 3 mai 2006

Pour le Maire de Paris
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

Arrêté n° 2006-0132 DG portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

La Directrice Générale de l'Assistance Publique -
Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article L. 6143-7, R. 6143-38, R. 716-3-1 et D. 6143-33,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2002-0214 DG du 9 décembre 2002 modifié, donnant délégation permanente de signature aux directeurs d'hôpitaux, de groupes hospitaliers, de services généraux et au délégué aux affaires générales,

Le Secrétaire Général entendu,

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté directeur n° 2002-0214 DG du 9 décembre 2002 susvisé est modifié comme suit :

— Hôpital Emile Roux :

- M. ALEXANDRE, directeur (à compter du 1^{er} mai 2006).

Art. 2. — L'article 3 de l'arrêté directeur n° 2002-0214 DG du 9 décembre 2002 susvisé est modifié comme suit :

— Hôpital Georges Clemenceau :

- Mme MAUNIER, directeur adjoint ;

- Mme MICHENEAU, directeur adjoint ;

- Mme DUBOIS, attaché d'administration ;

- Mme VENTIMIGLIA, adjoint des cadres hospitaliers ;

- Mme CHIPOTEL-BESSE, adjoint des cadres hospitaliers.

— Groupe hospitalier Lariboisière - Fernand Widal :

- M. KORMANN, adjoint au directeur ;

- Mme RUCARD, directeur adjoint ;

- Mme VILAYLECK, directeur adjoint ;

- Mme NAVARRO, directeur adjoint ;

- Mme OLIVIER, directeur adjoint ;

- Mme HOUDAIS, directrice des soins ;

- M. GRAU, attaché d'administration principal ;

- M. LE HEN, ingénieur en chef.

— Hôpital Paul Brousse :

- Mme RADOUANE, directeur adjoint ;

- Mme TEULIE, directeur adjoint ;

- M. SIMON, directeur adjoint ;

- M. GIRAUDET, directeur adjoint ;

- Mme PULEO, attaché d'administration ;

- Mme TSOLAKOS, attaché d'administration principal ;

- Mme LEROY, attaché d'administration ;

- Mme HERRER, attaché d'administration ;

- Mme GOSSO, ingénieur principal.

Art. 3. — Le Secrétaire Général et les Directeurs des Hôpitaux concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 mai 2006

Rose-Marie VAN LERBERGHE

PREFECTURE DE POLICE

Abrogation d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 3 et 5, rue de Madagascar, à Paris 12^e (arrêté du 31 janvier 2005).

L'arrêté de péril du 31 janvier 2005 est abrogé par arrêté du 12 avril 2006.

POSTES A POURVOIR

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).

Service : Mission Communication.

Poste : adjoint au chef de la Mission Communication.

Contact : Mme CATROU, chef de la Mission — Téléphone : 01 43 47 70 03.

Référence : B.E.S. 06-G.04.30.

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 12391.

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction de la Voirie et des Déplacements — Agence de la Mobilité — 40, rue du Louvre, 75001 Paris — Arrondt ou Département : 01 — Accès : Métro Louvre Rivoli / R.E.R. Châtelet les Halles.

NATURE DU POSTE

Titre : relations contractuelles avec le STIF, RFF, SNCF et la RATP.

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité du chef de l'Agence de la Mobilité et du chef de la section « Politique générale ».

Attributions : L'Agence de la Mobilité assure pour le compte de la Ville le suivi des relations techniques, financières et contractuelles avec le STIF autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, RFF, SNCF et RATP. Cette activité comprend deux volets principaux autour des investissements et améliorations de l'offre d'une part, autour du financement et de la participation du Département de Paris au Conseil d'Administration (C.A.) du STIF d'autre part. Le poste à pourvoir porte essentiellement sur la préparation des C.A. du STIF pour les 5 représentants de Paris.

Le volet économie des transports est déjà assuré par un spécialiste mais la participation de la Ville au C.A. souffre d'un défaut de compétences contractuelles et juridiques, sur des sujets très complexes comme le droit des transports en Ile-de-France, la réforme des obligations de service public (directives européennes) et la contractualisation avec les transporteurs.

Préparation et suivi des C.A. du STIF pour des questions juridiques et contractuelles. Suivi des relations contractuelles entre STIF et transporteurs. Préparation des négociations avec les exploitants pour les modifications d'offre de transport financées par Paris, pour les questions patrimoniales, pour les évolutions contractuelles de la qualité de service.

Expertises préparatoires aux évolutions législatives et réglementaires autour de l'organisation des transports en Ile-de-France ; création d'une Autorité Organisatrice Parisienne Déléguée ; suivi du droit européen sur les obligations de service public. Le poste est placé dans une équipe d'ingénieurs et d'éco-

nomistes chargés des questions de financement, de tarification et d'organisation des transports collectifs et plus largement de la politique générale de déplacement de la Ville.

Conditions particulières : disponibilité horaire.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : droit des transports (transports publics, contrats de service public).

Qualités requises :

N° 1 : expérience dans les transports collectifs ;

N° 2 : qualités d'analyses et rédactionnelles ;

N° 3 : travail en équipe.

Connaissances particulières : organisation institutionnelle des transports d'Ile-de-France.

CONTACT

François PROCHASSON — Bureau E33 — Agence de la Mobilité — 40, rue du Louvre, 75001 Paris — Téléphone : 01 40 28 73 08 — Mél : francois.prochasson@paris.fr.

Caisse des Ecoles du 9^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'adjoint administratif (F/H).

La Caisse des Ecoles du 9^e arrondissement, Mairie du 9^e, 6, rue Drouot, à Paris 9^e, recherche par voie de détachement un adjoint administratif chargé de l'accueil du public, du traitement des dossiers de réductions, de l'accueil des demandeurs d'emploi, d'aide à la gestion du personnel et suppléance des commandes alimentaires.

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} juillet 2006.

Les offres de candidature devront être adressées à Mme la Chef des services économiques, Caisse des Ecoles du 9^e arrondissement, Mairie du 9^e, 6, rue Drouot, 75009 Paris.

Tous renseignements et la fiche de poste peuvent être obtenus sur simple demande à la Caisse des Ecoles du 9^e.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Occupation d'une parcelle du domaine public située Route de l'Etoile, lieu-dit Tir aux pigeons, dans le bois de Boulogne (16^e arrondissement)

APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

1. Organisme public propriétaire : Mairie de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — 25, boulevard Bourdon, Paris (4^e arrondissement).

2. Objet de l'appel à candidature : la Mairie de Paris recherche l'occupant d'une parcelle du domaine public municipal à destination sportive, située dans le bois de Boulogne (16^e arrondissement), au lieu-dit Tir aux pigeons, entre la route de l'Etoile et l'allée de Longchamp.

Les terrains, bâtiments et installations mis à disposition de l'occupant dans le cadre du futur contrat sont affectés à la pratique des sports individuels et collectifs et de leurs activités annexes et complémentarités.

Cette parcelle comporte notamment 18 terrains de tennis découverts, une piscine de plein air chauffée (25 m x 15 m) et des locaux annexes à usage de vestiaires et de club-house sur un terrain d'environ 4 hectares.

3. Caractéristiques principales du contrat envisagé : L'occupation sera consentie dans le cadre d'un contrat d'occupation du domaine public qui fixera la redevance à verser au propriétaire ainsi qu'un programme d'entretien et de valorisation du patrimoine mis à disposition de l'occupant.

La durée maximale envisagée pour le futur contrat est de quinze à vingt ans.

4. Retrait du dossier de consultation : les candidats pourront retirer le dossier de consultation à compter du 12 mai 2006, 9 h 30, à l'adresse indiquée ci-après.

5. Date limite de remise des dossiers de candidature : les dossiers de candidature devront parvenir à l'adresse indiquée ci-après, jusqu'au 12 juin 2006, 16 h.

Ils devront être adressés par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

Les dossiers parvenus en retard ne seront pas examinés.

7. Adresse de retrait des dossiers de consultation et de remise des dossiers de candidatures : Mairie de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — Bureau des concessions sportives — 25, bd Bourdon, 3^e étage, bureau 320, 75004 Paris.

Les bureaux sont ouverts de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h, du lundi au vendredi.

8. Renseignements : les demandes d'informations complémentaires peuvent être transmises par télécopie ou mél au bureau des concessions sportives : télécopie : 01 42 76 22 50 — mél : concessions.sportives.djs@paris.fr.

MARCHES PUBLICS

Avis aux soumissionnaires

Les marchés selon la procédure adaptée lancés par la Ville et le Département de Paris et dont le montant est compris entre 10 et 90 000 € sont regroupés au sein de cette rubrique.

Les marchés selon la procédure adaptée et avis d'appel publics à la concurrence dont le montant excède les 90 000 € sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la Mairie de Paris www.paris.fr.

*
* *

Avis d'attributions

Référence de l'avis : MPA-MA1520060001AA.

Coordonnées de l'acheteur public : VILLE DE PARIS — Mairie du 15^e arrondissement (maître d'ouvrage) — Personne responsable du marché : M. le Maire du 15^e arrondissement.

Objet du marché : remplacement du parquet par un dallage pierre dans la galerie de la salle du conseil — Aile Blomet (2 lots — Lot 1 : maçonnerie, dallage pierre — Lot 2 : menuiserie).

Attributaire du marché : Nom et adresse : SARL SULLY BATIMENT — 108, rue Garibaldi, 94100 Saint Maur — Numéro des marchés / Numéro des lots : MPA n° 06-95 001 — Montant : 51 347,15 € T.T.C.

Date d'envoi à la publication : 3 mai 2006.

Référence de l'avis : MPA-MA1520060002AA.

Coordonnées de l'acheteur public : VILLE DE PARIS — Mairie du 15^e arrondissement — Personne responsable du marché : M. le Maire du 15^e arrondissement.

Objet du marché : modification et réhaussement de la clôture — Square Allera-Labrousse, Paris 15^e.

Attributaire du marché : Nom et adresse : SARL Fermeture Générale de clôture — 16, avenue Liegeard, 93270 Sevran — Numéro des marchés / Numéro des lots : 06 95 002 — Montant : 15 994,71 € T.T.C.

Date d'envoi à la publication : 3 mai 2006.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 12205168.

— Annonce n° 252 du 14 septembre 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : 0560035.

Référence de l'avis : DU-2005-0019AA.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction de l'Urbanisme* — Personne responsable du marché : le Maire de Paris — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 31 55 — Télécopie : 01 42 76 50 50 — Mél : marie-christine.moutie@paris.fr.

Objet du marché : prestations intellectuelles de réalisation d'une étude de réaménagement de la dalle des Olympiades, à Paris 13^e.

Type de marché de services : 12.

Nomenclature : classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) Champ obligatoire au-delà des seuils européens : objet principal : 74-25-00-00.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 40 % : adéquation de la méthodologie proposée et pertinence de la note d'intention par rapport aux enjeux de requalification du secteur,
- 35 % : adéquation de la composition de l'équipe et temps passé par ses différents membres à l'exécution du marché,
- 25 % : prix des prestations.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 140 000 €.

Attribution du marché ou du lot n° : Nom du titulaire / Organisme : Groupement conjoint composé de M. GANGNET Pierre (cotraitant n° 1, mandataire commun du groupement conjoint), SOTEC INGENIERIE (cotraitant n° 2), Mme Claire PICHEROT CORAJOU (cotraitant n° 3), LEA LES ECLAIRAGISTES ASSOCIES (cotraitant n° 4) — 12, rue Henner, 75009 Paris. Montant (H.T.) : 134 050 €. Sous-traitance : non.

Date d'attribution du marché : 20 mars 2006.

Nombre total d'offres reçues : 11.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 5 mai 2006.

Référence de l'avis : MPA-DVD20050112AA.

Coordonnées de l'acheteur public : VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements* — Service des Aménagements et des Grands Projets — Agence de Conduite d'opérations — Division Nord.

Objet du marché : mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers dans le cadre de l'aménagement de la rue d'Aubervilliers entre la rue du Département et la rue de Crimée, des rues du Département et Riquet entre la rue d'Aubervilliers et le faisceau des voies ferrées de la gare de l'Est, à Paris 18^e et 19^e.

Attributaire du marché : Nom et adresse : APAVE PARISIENNE 13 à 17, rue Salneuve, 75854 Paris Cedex 17 — Numéro des marchés / Numéro des lots : marché n° 06 62 145 — Montant : 12 773,28 € T.T.C.

Date d'envoi à la publication : 3 mai 2006.

Ville de Paris

Identification de l'organisme délégant : MAIRIE DE PARIS — *Direction du Développement Economique et de l'Emploi*.

Objet de la délégation : gestion du marché aux puces et du square aux artistes de la Porte de Vanves (Paris 14^e).

Référence : suite à l'avis n° 2005-44-1655 du Bulletin Municipal Officiel du 3 juin 2005 et à la délibération du Conseil de Paris des 3 et 4 avril 2006 référencée 2006 DDEE-80.

Attributaire : Société SEMACO, 72, boulevard des Corneilles, 94100 Saint Maur.

Durée du contrat : cinq ans à compter du 1^{er} mai 2006.

Date d'envoi de l'avis : 5 mai 2006.

Procédures adaptées ouvertes

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des Ecoles du 13^e — 1, place d'Italie, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 08 13 20 — Télécopie : 01 43 31 49 96.

Objet du marché : remplacement pour mise aux normes d'une armoire électrique à la cuisine Choisy-Perret.

Lieu de la prestation : Paris 13^e.

Documents à présenter lors du dépôt de candidature et de l'offre : références pour des prestations similaires, présentation de la société et proposition financière. Les candidats intéressés pourront se procurer le dossier à la Caisse des Ecoles ou le demander par télécopie au 01 43 31 49 96.

Modalités de transmission des candidatures et offres : par courrier ou déposé à la Caisse des Ecoles du 13^e — 1, place d'Italie, 75013 Paris.

Date limite de remise des plis : 6 juin 2006 à 16 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : MA16-2006-0004.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Mairie du 16^e arrondissement*.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mairie du 16^e — 71, avenue Henri Martin, 75775 Paris Cedex 16.

Objet du marché : aménagement de deux blocs sanitaires au 1^{er} étage.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole maternelle — 5, rue Gustave Zédé, 75016 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie du 16^e — Direction Générale des Services — 2^e étage — Bureau 216 — 71, avenue Henri Martin, 75775 Paris Cedex 16 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception, soit remises contre récépissé.

Date limite de dépôt des offres : 29 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : pour obtenir des informations techniques, veuillez contacter Mme OUTEMZABET au 01 40 72 17 50 ou mél lalia.outemzabet@paris.fr. Pour obtenir des informations administratives, veuillez contacter M. POTIER 01 40 72 19 86 ou mél thierry.potier@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : MA17-2006-0012.

Code catégorie d'achat : 10.70 / Epicerie pour l'administration.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Mairie du 17^e arrondissement*.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mairie du 17^e arrondissement — Direction Générale des Services — Noëlle MARTIN, responsable

des Marchés — 16/20, rue des Batignolles, 75840 Paris Cedex 17 — Téléphone : 01 44 69 13 38 — Mél : noelle.martin@paris.fr.

Objet du marché : fourniture de CREMANT.

Lieu d'exécution ou de livraison : Mairie du 17^e arrondissement.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 28 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie du 17^e arrondissement — Bureau 141 — 1^{er} étage — Noëlle MARTIN — 16/20, rue des Batignolles, 75840 Paris Cedex 17 (Horaires : 9 h 30-12 h / 14 h-16 h 30).

Modalités de remise des offres : la remise des offres se fera uniquement par courrier R.A.R. ou contre récépissé au bureau indiqué ci-dessus (mêmes horaires). L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 29 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les candidats, assujettis au C.M.P., doivent fournir à l'appui de leur candidature une attestation sur l'honneur, dûment datée et signée, certifiant qu'ils ont satisfait aux obligations prévues par les articles 45 et 46. Pour toutes informations complémentaires, contact : Noëlle MARTIN — 01 44 69 13 38.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : MA17-2006-0011.

Code catégorie d'achat : 10.70 / Epicerie pour l'administration.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Mairie du 17^e arrondissement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mairie du 17^e arrondissement — Direction Générale des Services — Noëlle MARTIN, responsable des Marchés — 16/20, rue des Batignolles, 75840 Paris Cedex 17 — Téléphone : 01 44 69 13 38 — Mél : noelle.martin@paris.fr.

Objet du marché : prestations de traiteur : buffets déjeunatoires et dîners.

Lieu d'exécution ou de livraison : Mairie du 17^e arrondissement.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 28 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie du 17^e arrondissement — Bureau 141 — 1^{er} étage — Noëlle MARTIN — 16/20, rue des Batignolles, 75840 Paris Cedex 17 — Horaires d'ouverture : 9 h 30-12 h / 14 h-16 h 30.

Modalités de remise des offres : la remise des offres se fera uniquement par courrier R.A.R. ou contre récépissé au bureau indiqué ci-dessus (mêmes horaires). L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 2 juin 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les candidats, assujettis au C.M.P., doivent fournir à l'appui de leur candidature une attestation sur l'honneur, dûment datée et signée, certifiant qu'ils ont satisfait aux obligations prévues par les articles 45 et 46. Pour toutes autres informations, contact : Noëlle MARTIN — 01 44 69 13 38.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : MA17-2006-0013.

Code catégorie d'achat : 10.70 / Epicerie pour l'administration.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Mairie du 17^e arrondissement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mairie du 17^e arrondissement — Direction Générale des Services — Noëlle MARTIN, responsable des Marchés — 16/20, rue des Batignolles, 75840 Paris Cedex 17 — Téléphone : 01 44 69 13 38 — Mél : noelle.martin@paris.fr.

Objet du marché : prestations de traiteur : cocktails et lunches (alimentaire uniquement).

Lieu d'exécution ou de livraison : Mairie du 17^e arrondissement.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 28 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie du 17^e arrondissement — Bureau 141 — 1^{er} étage — Noëlle MARTIN — 16/20, rue des Batignolles, 75840 Paris Cedex 17 — Horaires : 9 h 30-12 h / 14 h-16 h 30.

Modalités de remise des offres : la remise des offres se fera uniquement par courrier R.A.R. ou contre récépissé au bureau indiqué ci-dessus (mêmes horaires). L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 29 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les candidats, assujettis au C.M.P., doivent fournir à l'appui de leur candidature une attestation sur l'honneur, dûment datée et signée, certifiant qu'ils ont satisfait aux obligations prévues par les articles 45 et 46. Pour toutes informations complémentaires, contact : Noëlle MARTIN — 01 44 69 13 38.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : CAB-2006-0004.

Code catégorie d'achat : 77.19 / Services d'animation culturelle, socioculturelle et de loisirs.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Cabinet du Maire.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mme George PAU-LANGEVIN — Délégation Générale à l'Outre-Mer — Hôtel de Ville, 75196 Paris Cedex 04. Téléphone : 01 42 76 67 10.

Objet du marché : marchés de formation à la langue et à la culture créole. 1^{er} lot — Langue créole, 2^e lot — Culture créole.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : le cahier des charges sera communiqué sur demande écrite uniquement par télécopie à l'attention de M. FORTINEAU au 01 55 25 27 99 ou par mél à gilles.fortineau@paris.fr.

Modalités de remise des offres : par courrier à Mme George PAU-LANGEVIN — Délégation Générale à l'Outre-Mer — Hôtel de Ville, 75196 Paris Cedex 04 ou par une remise sur place à l'Hôtel de Ville — Bureau 499, 4^e étage. Mentionner sur le pli : « Ne pas ouvrir » ainsi que l'objet du marché.

Date limite de dépôt des offres : 31 mai 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : date d'envoi à la publication : le 3 mai 2006.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : SGCP-2006-0001.

Code catégorie d'achat : 70.03 / Prestations de traduction.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Secrétariat Général du Conseil de Paris.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Services généraux — Bureau 387 — Hôtel de Ville — 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 79 54 — Télécopie : 01 42 76 54 72. Mél : sgacp2@paris.fr.

Objet du marché : traduction en langue des signes, des entretiens, réunions et conférences organisés par l'exécutif municipal.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 3 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Ville de Paris — Secrétariat Général du Conseil de Paris — Services généraux — Escalier D — 3^e étage — Bureau 387 — 5, rue de Lobau, Hôtel de Ville, 75196 Paris R.P.

Modalités de remise des offres : par voie postale en lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou remis au service contre récépissé les jours ouvrés de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h à l'adresse suivante : Ville de Paris — Secrétariat Général du Conseil de Paris — Services Généraux — Escalier D — 3^e étage — Bureau 387 — 5, rue de Lobau, Hôtel de Ville, 75196 Paris R.P.

Date limite de dépôt des offres : 2 juin 2006 à 18 h.

Informations complémentaires : des renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique peuvent être obtenus au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres au 01 42 76 79 74.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DFAE-2006-0011.

Code catégorie d'achat : 70.02 / Conseil en organisation.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Finances.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Direction des Finances — Sous-Direction des Finances — Bureau F3 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Mél : df-marches-publics@paris.fr.

Objet du marché : audit financier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 26 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Ville de Paris — Direction des Finances — Bureau des Affaires Générales — Bureau 6138 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris (se référer à la rubrique informations complémentaires).

Modalités de remise des offres : les offres seront adressées par pli recommandé avec accusé de réception ou remises contre un récépissé à ce même bureau, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h uniquement, les 29, 30 et 31 mai 2006. Les plis seront transmis sous double enveloppe cachetée, l'enveloppe intérieure contiendra l'offre en 3 exemplaires, l'enveloppe extérieure précisera : « Offre relative au Marché d'Audit du CAS-VP — Ne pas ouvrir ». Parallèlement,

un envoi par mél sera effectué à l'adresse suivante si vous en avez la possibilité : DF-marches-publics@paris.fr. L'exemplaire papier fait seul foi.

Date limite de dépôt des offres : 31 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les Dossiers de Consultation ne pourront être obtenus que par demande écrite faite à l'adresse de retrait des dossiers, par mél à l'adresse suivante : DF-marches-publics@paris.fr ou par télécopie (Télécopie : 01 42 76 22 00 — Téléphone : 01 42 76 33 98).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DU-2006-0020.

Code catégorie d'achat : 79.01 / Expertises immobilières et foncières et services.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de l'Urbanisme.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Sous-Direction de l'Action Foncière — Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04.

Objet du marché : marché de prestations de service d'estimation immobilière de locaux commerciaux situés dans l'immeuble — 5-7, rue des Beaux-Arts, à Paris 6^e.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 22 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureau 11105 (11^e étage) — Mél : sophie.delorme.DU@paris.fr.

Modalités de remise des offres : ne seront acceptées que les offres portant les numéro et intitulé du marché et envoyées par plis recommandés ou remises à l'adresse suivante : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — Bureau 11105 — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04.

Date limite de dépôt des offres : 1^{er} juin 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : l'expertise devra être remise au plus tard le lundi 24 juillet 2006. Les critères de jugement seront les suivants, par ordre d'importance décroissante : critère n° 1 — Offre de prix, appréciée au global et dans sa décomposition (coefficient de pondération : 50 %) ; critère n° 2 — Précision et pertinence de la proposition (coefficient de pondération : 25 %) ; critère n° 3 — Expérience antérieure dans les missions d'expertise du même ordre et adéquation des C.V. des intervenants potentiels avec les prestations à exécuter (coefficient de pondération : 25 %) ; renseignements d'ordre technique : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Action Foncière — Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 70 64 (secrétariat) ; renseignements d'ordre administratif : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureau 11105 (11^e étage) — Téléphone : 01 42 76 22 74 — Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél : francois-regis.perge@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DLH-2006-0017.

Code catégorie d'achat : 96.07 / Travaux sur domaine intercalaire.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Logement et de l'Habitat.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Sous-Direction de la Politique du Logement — Service d'Administration d'Immeubles — Cellule Marchés — B. 5106 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

Objet du marché : travaux de reprise en sous-œuvre du mur mitoyen entre le 10 et le 12, rue des Lyanes.

Lieu d'exécution ou de livraison : 10/12, rue des Lyanes, 75020 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 19 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : les dossiers de consultation peuvent être retirés de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, les jours ouvrés à l'adresse suivante : Service d'Administration d'Immeubles — Cellule Marchés — B. 5106 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

Modalités de remise des offres : les plis doivent être remis de la main à la main contre récépissé de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, les jours ouvrés ou être envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée ci-dessus.

Date limite de dépôt des offres : 24 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à : Direction du Logement et de l'Habitat — Service d'Administration d'Immeubles — 17, boulevard Morland, 75004 Paris. Renseignements administratifs : Mlle SOURZAT — Téléphone : 01 42 76 22 53 ou Mme de VACHON — Téléphone : 01 42 76 28 39 ; Renseignements techniques : M. DRONNEAU — Téléphone : 01 42 76 31 06 ou M. CITOVTCH — Téléphone : 01 42 76 31 19 — Télécopie : 01 42 76 24 11.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0351.

Code catégorie d'achat : 71.01 / Maîtrise d'œuvre (hors services de maîtrise d'œuvre pour les projets urbains).

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Technique de l'Energie et du Génie Climatique (S.T.E.G.C.) ; Personne responsable du marché : M. Thierry LANGE.

Objet du marché : modernisation de la sous station vapeur et des réseaux.

Lieu d'exécution ou de livraison : Groupe scolaire Blomet / Volontaire — 13, rue des Volontaires, 75015 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 20 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : S.T.E.G.C., 193, rue de Bercy ; Tour Gamma A, 10^e étage, bureau 1002, à Paris 12^e, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec accusé de réception postal, soit remises contre récépissé. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 2 juin 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Mlle ROUX (Téléphone : 01 71 27 00 02).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0349.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard / 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74.

Objet du marché : travaux de réfection du sol de la classe 1 (sol souple et panneau de bois pour plancher sur 50 m²).

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole maternelle Eblé — 14, rue Eblé, 75007 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 10 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : dito service acheteur.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé au 112, rue de Rennes, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements avant les date et heure indiquées ci-après.

Date limite de dépôt des offres : 29 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : critères de jugement des offres : valeur technique (65 %) et prix (35 %).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0350.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard — 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 04 45 44 81 74.

Objet du marché : réfection des peintures du salon du vieux colombier et du couloir devant le salon à la Mairie du 6^e arrondissement.

Lieu d'exécution ou de livraison : Mairie du 6^e arrondissement — 78, rue Bonaparte, 75006 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard — 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 04 45 44 81 74.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements avant les date et heure indiquées dans le présent avis.

Date limite de dépôt des offres : 23 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : auprès de M. PORCHERON.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0346.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement — 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris — Téléphone : 01 53 27 69 69 — Télécopie : 01 43 48 67 81 — P.R.M. : M. S. LAJOUS.

Objet du marché : reconstruction de la façade sur cour et création d'un sanitaire pour les P.M.R.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole élémentaire — 4, rue Eugène Reisz, 75020 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 5 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement, 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement avant le 29 mai 2006 à 12 h. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 29 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : pour les informations techniques contacter M. Patrice MARING.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0358.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 12^e — 212, avenue Daumesnil, 75012 Paris.

Objet du marché : réfection générale des peintures de l'école maternelle — 15, rue Elisa Lemonnier, 75012 Paris.

Lieu d'exécution ou de livraison : E.M. — 15, rue Elisa Lemonnier, 75012 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 12^e — Bureau des Marchés de 9 à 12 h et de 14 à 17 h — 212, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Téléphone : 01 53 02 47 00.

Modalités de remise des offres : les offres devront être soit envoyées en R.A.R., soit remises directement contre reçu de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 12^e arrondissement avant les date et heure indiquées au présent avis.

Date limite de dépôt des offres : 31 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : des informations complémentaires pourront être obtenues auprès de Mme Baya CHERIFI — Téléphone : 01 53 02 47 20.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0345.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture des 10^e et 11^e arrondissements, Mairie du 11^e, place Léon Blum, 75011 Paris, Mme Laurence VIVET.

Objet du marché : modernisation de menuiseries extérieures.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole élémentaire — 14, rue Titon, 75011 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 10 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : au service acheteur, Section Locale d'Architecture des 10^e et 11^e arrondissements, 4^e étage du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Modalités de remise des offres : les dossiers devront être remis dans une seule enveloppe contre récépissé ou envoyés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal au service acheteur.

Date limite de dépôt des offres : 31 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : renseignements techniques : Maryline JUDAS ou Valérie ELANA — Téléphone : 01 53 27 11 50. Lot n° 1 : menuiseries bois. Lot n° 2 : peinture.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0323.

Code catégorie d'achat : 98.01 / Maîtrise d'ouvrage des travaux de construction et rénovation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 13^e arrondissement — 1, place d'Italie, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 08 13 97 — Télécopie : 01 44 08 13 12. Modalités de financement : les prestations du marché sont financées par le budget de la Ville de Paris.

Objet du marché : modernisation des sanitaires de la cour secondaire de l'école élémentaire — 33, place Jeanne d'Arc.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole élémentaire — 33, place Jeanne d'Arc, 75013 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 5 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : au service acheteur. Retrait des dossiers de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir avant 17 h à la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté. Conditions de jugement des offres : la valeur technique de l'offre affectée d'un coefficient de pondération de 60 % et le prix global et forfaitaire affecté d'un coefficient de pondération de 40 %.

Date limite de dépôt des offres : 29 mai 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : les renseignements techniques et/ou administratifs sont à demander auprès de M. PICANO, aux coordonnées suivantes : Section Locale d'Architecture du 13^e arrondissement — Téléphone : 01 44 08 13 97 — Télécopie : 01 44 08 13 12.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0356.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture des 10^e et 11^e arrondissements — Mairie du 11^e, place Léon Blum, 75011 Paris — Personne responsable du marché : Mme Laurence VIVET, chef de la Section Locale d'Architecture des 10^e et 11^e arrondissements.

Objet du marché : mise en place d'un auvent.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole élémentaire — 16, rue Vicq d'Azir, 75010 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 16 août 2006.

Adresse de retrait des dossiers : au service acheteur du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h hors jours fériés.

Modalités de remise des offres : offres sous simple pli cacheté remises contre récépissé ou envoyées en lettre recommandée avec accusé de réception postal au service acheteur.

Date limite de dépôt des offres : 30 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : renseignements complémentaires auprès de Guy COQUEBLIN ou Cyril PLAIS à la Section Locale d'Architecture des 10^e et 11^e arrondissements (Téléphone : 01 53 27 11 50).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0355.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheter, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture des 10^e et 11^e arrondissements — Mairie du 11^e, place Léon Blum, 75011 Paris ; Personne responsable du marché : Mme VIVET.

Objet du marché : modernisation des portes du préau.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole élémentaire — 16, rue Vicq d'Azir, 75010 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} août 2006.

Adresse de retrait des dossiers : au service acheteur du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h hors jours fériés.

Modalités de remise des offres : offres sous simple pli cacheté remises contre récépissé ou envoyées en lettre recommandée avec accusé de réception postale au service acheteur.

Date limite de dépôt des offres : 30 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : renseignements complémentaires auprès de Guy COQUEBLIN ou Cyril PLAIS à la Section Locale d'Architecture des 10^e et 11^e arrondissements (Téléphone : 01 53 27 11 50).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0366.

Code catégorie d'achat : 78.03 / Formation professionnelle initiale.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service de l'Innovation et des Projets Techniques.

Objet du marché : formations HQE® à destination des agents de la Ville de Paris.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} octobre 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Service de l'Innovation et des Projets Techniques — Bureau 702 — 7^e étage — 98, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 82 83.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec l'accusé de réception postal, soit remises contre récépissé avant le mercredi 7 juin 2006 à 12 h, au Service de l'Innovation et des Projets Techniques — Bureau 702 — 7^e étage — 98, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12.

Date limite de dépôt des offres : 7 juin 2006 à 12 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0357.

Code catégorie d'achat : 71.76 / Prestations intellectuelles diverses liées aux opérations de travaux publics et de bâtiment.

Identification de l'organisme qui passe le marché : DEPARTEMENT — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 15^e arrondissement, 31, rue Péclet, 75015 Paris — Téléphone : 01 55 76 76 50 — Télécopie : 01 55 76 76 54.

Objet du marché : marché de prestations intellectuelles pour la conception d'un système de sécurité incendie (S.S.I.) et la mise aux normes des installations électriques du lycée et collège « Buffon », à Paris 15^e.

Lieu d'exécution ou de livraison : Lycée et Collège Buffon — 16, boulevard Pasteur, 75015 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 20 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : le Dossier de Consultation de concepteurs est à retirer dans les locaux de la Section Locale d'Architecture du 15^e arrondissement — 31, rue Péclet, 75015 Paris (3^e étage de la Mairie du 15^e arrondissement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises de la main à la main contre récépissé de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h de façon à

parvenir à la Section Locale d'Architecture du 15^e arrondissement avant la date limite fixée dans le présent avis, et ceci avant 12 h. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 8 juin 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : conception d'un S.S.I. répondant aux réglementations en vigueur en vue du remplacement du S.S.I. actuel, obsolète et vétuste et présentant des dysfonctionnements. Ce projet devra être remis avec un projet de mise aux normes des installations électriques de l'établissement. Renseignements d'ordre technique : Philippe BERTRAND (Section Locale d'Architecture du 15^e arrondissement).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0337.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard / 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74.

Objet du marché : modernisation des menuiseries extérieures (3^e étage cour, comprenant notamment le remplacement de six menuiseries bois et la révision de 10 éléments).

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole élémentaire Duquesne — 42, avenue Duquesne, 75007 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 10 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : dito service acheteur.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé à la Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements (112, rue de Rennes) avant les date et heure indiquées dans le présent avis.

Date limite de dépôt des offres : 31 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : critères de jugement des offres : valeur technique (65 %) et prix (35 %).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0359.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : P.R.M. : M. Jean-Claude VERRECCHIA, ingénieur en chef, chef de la Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement, 21, rue Ernestine, 75018 Paris — Téléphone : 01 49 25 88 44 — Télécopie : 01 42 23 48 87.

Objet du marché : marché de travaux de mise en sécurité du sol de cour.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole maternelle sise 2, rue Vauvenargues, 75018 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 3 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : la Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement, 21, rue Ernestine, 75018 Paris.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement avant la date indiquée sur le présent avis, ceci avant 12 h. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 29 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : renseignements d'ordre technique : correspondant Mlle BEZIAU, ingénieur.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0367.

Code catégorie d'achat : 71.75 / Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : P.R.M. : M. Jean-Claude VERRECCHIA, ingénieur en chef, chef de la Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement, 21, rue Ernestine, 75018 Paris — Téléphone : 01 49 25 88 44 — Télécopie : 01 42 23 48 87.

Objet du marché : marché de coordination S.P.S. pour l'opération de fourniture et de pose d'anti-pigeons et petits bois.

Lieu d'exécution ou de livraison : Crèche collective sise 126, rue Marcadet, 75018 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 12 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : la Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement, 21, rue Ernestine, 75018 Paris.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 18^e arrondissement avant la date indiquée sur le présent avis, ceci avant 12 h. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 29 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : renseignements d'ordre technique : correspondant Mlle BEZIAU, ingénieur.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0368.

Code catégorie d'achat : 98.03 / Travaux d'installation et de maintenance des installations de génie climatique.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Technique de l'Energie et du Génie Climatique (S.T.E.G.C.) ; Personne responsable du marché : M. Thierry LANGE.

Objet du marché : travaux de création d'une installation de ventilation.

Lieu d'exécution ou de livraison : Crèche — 53, rue Emériaux, 75015 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :
26 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : S.T.E.G.C., 193, rue de Bercy ; Tour Gamma A, 10^e étage, bureau 1002, à Paris 12^e, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec accusé de réception postal, soit remises contre récépissé. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 8 juin 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues auprès de MM. PETIT ou CHANG — Téléphone : 01 71 27 00 31 / 35.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DVD-2006-0031.

Code catégorie d'achat : 71.75 / Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Direction de la Voirie et des Déplacements — Service des Aménagements et des Grands Projets — Agence de conduite d'opérations — Division Mobilien — 40, rue du Louvre, 75001 Paris — Téléphone : 01 40 28 71 67 — Mél : emmanuel.martin@paris.fr.

Objet du marché : mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ligne de bus 92 dans les 6^e, 7^e, 8^e, 15^e, 16^e et 17^e arrondissements, place du 18 juin 1940, boulevard du Montparnasse, place André Tardieu, place de l'École Militaire, place de la Résistance, place de l'Alma, avenue Marceau, avenue Mac Mahon, place du Maréchal Juin, avenue de Villiers entre la place du Maréchal Juin et la rue Le Chatelier et rue de Courcelles entre la rue Le Chatelier et la place du Maréchal Juin.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :
26 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction de la Voirie et des Déplacements — Service des Aménagements et des Grands Projets — Agence de conduite d'opérations — Division Mobilien — Bureau 515 — 40, rue du Louvre, 75001 Paris.

Modalités de remise des offres : les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et garantir leur confidentialité. Il pourra par conséquent : soit être transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ; soit déposé, contre récépissé, à l'adresse indiquée ci-dessous, les jours ouvrés de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30. Ce pli portera l'indication de la consultation à laquelle il se rapporte, à savoir : Ne pas ouvrir — Consultation pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'aménagement de la ligne Mobilien 92. Il sera fermé et adressé à : M. Emmanuel MARTIN — Ingénieur des Services Techniques — Direction de la Voirie et des Déplacements — Service des Aménagements et des Grands Projets — Agence de Conduite d'Opérations — Division Mobilien — Bureau 515 — 40, rue du Louvre, 75001 Paris.

Date limite de dépôt des offres : 9 juin 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : l'opération est classée en catégorie 2, telle que celle-ci est définie à l'article R. 238.8 du Code du travail. Les délais d'exécution, qui débuteront à partir de la date prescrite par ordre de service commandant l'exécution de chacune des phases, sont les suivants : pour la phase de conception : 2 mois, pour la phase de réalisation : 8 mois.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DVD-2006-0030.

Code catégorie d'achat : 80.03 / Services d'essai et analyse pour la délivrance d'une attestation de conformité.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service du Patrimoine de Voirie.

Objet du marché : contrôle périodique des appareils et accessoires de lavage, compresseurs d'air et machines dangereuses.

Lieu d'exécution ou de livraison : Centre de Maintenance et d'Approvisionnement — 117, avenue de Verdun, 94200 Ivry-sur-Seine.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :
15 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Service du Patrimoine de Voirie — Division Budgétaire — Bureau 237 — 40, rue du Louvre, 75001 Paris — Télécopie : 01 40 28 72 05.

Modalités de remise des offres : les candidats remettront leurs offres sous enveloppe unique avant les date et heure limites de réception des offres, à l'adresse de retrait des dossiers, les jours ouvrés samedis exceptés, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h.

Date limite de dépôt des offres : 30 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : l'analyse des offres se fera sur le seul critère du prix.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DVD-2006-0032.

Code catégorie d'achat : 81.71 / Maintenance des installations techniques de bâtiment.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service du Patrimoine de Voirie — Mission de Contrôle des Concessions de distribution d'énergie — 40, rue du Louvre, 75001 Paris — Téléphone : 01 40 28 72 50 — damien.balland@paris.fr.

Objet du marché : opération de conduite et de maintenance des postes électriques PE1, PE2, PE3, parking nord et parking sud du réseau de distribution électrique moyenne tension (HTA 20kV) au Forum des Halles, Paris 1^{er}.

Lieu d'exécution ou de livraison : Forum des Halles, Paris 1^{er}.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :
15 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Service du Patrimoine de Voirie — Division Budgétaire, bureau 237 — 40, rue du Louvre, 75001 Paris.

Modalités de remise des offres : chaque candidat remettra à l'appui de son offre les pièces du marché complétées et signées ainsi que ses références pour l'objet du marché et ses habilitations pour le domaine de la haute tension A. Les offres ainsi constituées seront remises au Service du Patrimoine de Voirie — Division budgétaire — bureau 239 — 40, rue du Louvre, 75001 Paris.

Date limite de dépôt des offres : 30 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : le marché est à prix forfaitaires pour la conduite du réseau et la maintenance de niveau 1, il est à prix unitaires pour la maintenance de niveau 2. Les offres seront jugées selon les critères pondérés suivants : les qualifications requises (60 %) ; le montant de l'offre (40 %).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : STREA-2006-0020.

Code catégorie d'achat : 35.01 / Equipements mécaniques, hydrauliques et pneumatiques pour les ateliers Propreté et Eau.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section de l'Assainissement de Paris — 1 bis, place Mazas, 75012 Paris.

Objet du marché : achat de deux essieux complets avec chaîne de transmission et roulements pour un chariot porte benne.

Lieu d'exécution ou de livraison : 1 bis, place Mazas, 75012 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 17 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : auprès de M. GAILLOT au 01 44 75 21 75.

Modalités de remise des offres : par télécopie au 01 44 75 21 99.

Date limite de dépôt des offres : 16 mai 2006 à 16 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : STREA-2006-0023.

Code catégorie d'achat : 74.01 / Curage et élimination des déchets du réseau d'assainissement.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section de l'Assainissement de Paris — Division Gestion des Flux.

Objet du marché : curage, extraction et élimination de sable provenant de 2 bouches d'égout.

Lieu d'exécution ou de livraison : face au 30, avenue du Président Kennedy, 75016 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : subdivision Curage Collecteurs et Atelier — 17, rue Delesseux, 75019 Paris.

Modalités de remise des offres : par télécopie au 01 44 75 23 99.

Date limite de dépôt des offres : 12 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : travaux de nuit entre 23 h et 5 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPJEV-2006-0084.

Code catégorie d'achat : 98.06 / Travaux dans les cimetières parisiens.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service des Cimetières.

Objet du marché : travaux d'aménagement et de mise aux normes des locaux sociaux du cimetière du Père-Lachaise.

Lieu d'exécution ou de livraison : Cimetière du Père-Lachaise — 16, rue du Repos, 75020 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 4 septembre 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Service des Cimetières — 71, rue des Rondeaux, 75020 Paris — de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être envoyées sous pli recommandé avec avis de réception postal ou être remises contre récépissé, de façon à parvenir au Service des Cimetières avant la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres : 15 juin 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : Eliane VAN AERDE — Téléphone : 01 40 33 85 71 — Télécopie : 01 40 33 85 90 — eliane.vanaerde@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPJEV-2006-0085.

Code catégorie d'achat : 84.02 / Maintenance des aires de jeux.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Exploitation des Jardins — Section Technique — 3, avenue de la Porte d'Auteuil, 75016 Paris.

Objet du marché : régénération du sable des bacs à sables des aires de jeux des jardins parisiens.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Service Exploitation des Jardins — Section Technique — 3, avenue de la Porte d'Auteuil, 75016 Paris.

Modalités de remise des offres : les dossiers des candidats sont transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité. Ils pourront par conséquent être transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ; remis au service contre récépissé les jours ouvrés de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, à l'adresse suivante Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Service Exploitation des Jardins — Section Technique — 3, avenue de la porte d'Auteuil, 75016 Paris — Télécopie :

01 40 71 76 32. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 29 mai 2006 à 16 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPJEV-2006-0081.

Code catégorie d'achat : 98.05 / Travaux dans les jardins publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Services du Paysage et de l'Aménagement — Service de l'Embellissement de l'Espace Public — Section Espace Public — 29, rue Leblanc, 75015 Paris — Téléphone : 01 58 49 56 27 — Mél : sophie.gouee@paris.fr.

Objet du marché : création d'une jardinière avec végétalisation du mur pignon sur la placette à l'angle des rues Davy et Guy Moquet, Paris 17^e.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris 17^e.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} septembre 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Services du Paysage et de l'Aménagement — Service de l'Embellissement de l'Espace Public — Section Espace Public — 29, rue Leblanc, 75015 Paris.

Modalités de remise des offres : le candidat remettra son offre à l'adresse suivante : Services du Paysage et de l'Aménagement — Service de l'Embellissement de l'Espace Public — Section Espace Public — 29, rue Leblanc, 75015 Paris — Mme Annette HUARD.

Date limite de dépôt des offres : 2 juin 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les travaux comprennent : les installations de chantier ; la réalisation d'une jardinière autoportante en béton armé coulé en place ; la réalisation d'un treillage métallique autour de la jardinière ; la fourniture et pose d'une structure d'accrochage en câbles en acier inoxydable sur le mur pignon ; la fourniture et mise en œuvre du substrat ; la plantation des végétaux (hors fourniture) et leur palissage sur les câbles ; la réalisation de l'installation d'arrosage automatique intégré ; le repli du matériel et le nettoyage des lieux. La durée des travaux est fixée à 8 semaines. Le prix est global et forfaitaire.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPJEV-2006-0083.

Code catégorie d'achat : 67.03 / Aide à la rédaction de cahier des charges informatique.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mission Informatique et Télécommunications — 1, avenue Gordon Bennett, 75016 Paris — Téléphone : 01 40 71 75 65 — Télécopie : 01 40 71 93 59.

Objet du marché : mission d'étude pour assistance à la maîtrise d'ouvrage d'un projet de développement d'un outil de modélisation de la pollution atmosphérique.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 24 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : à l'adresse indiquée ci-dessus, les jours ouvrés de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être remises sous pli cacheté au service contre récépissé ou envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. Aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 9 juin 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les prestations objet de la présente consultation consisteront notamment en l'étude et la rédaction du cahier des charges fonctionnelles d'une opération consistant d'une part à améliorer l'ergonomie et l'intégration des données d'entrée du logiciel de modélisation de la pollution de l'air détenu, et d'autre part à l'élaboration d'une interface globale, accueillant deux modèles de calcul permettant la réalisation d'études globales et locales et interrogeant des bases de données gérées par les divers services de la ville concernés.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DASCO-2006-0027.

Code catégorie d'achat : 14.72 / Tentes et articles textiles pour les centres de loisirs.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Scolaires.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Direction des Affaires Scolaires, Bureau des centres de loisirs et des séjours, Bureau 2.25 au 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 28 65 ou 01 42 76 28 64 — Téléphone : 01 42 76 28 79.

Objet du marché : achat de toiles de tentes de collectivités et de réassort pour tentes de 25 m², 28 m² et 60 m². **Lot 1 :** tentes de 25 m² : entourages. **Lot 2 :** toiles de 28 m² : entourages et armatures. **Lot 3 :** tentes de 60 m² : entourages, toitures, armatures et murs.

Lieux d'exécution ou de livraison : lieu de stockage de la Ville de Paris, société TRIGANO usine Raclet Haut Clair, 72600 Mamers et/ou société TRIGANO usine Plisson, Z.I. Tavers, 45190 Beaugency.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 26 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction des Affaires Scolaires, Bureau des centres de loisirs et des séjours, Bureau 2.25 au 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04. Sur simple demande, le dossier peut être faxé ou envoyé par courrier.

Modalités de remise des offres : par courrier adressé à la Direction des Affaires Scolaires, Bureau des centres de loisirs et des séjours, Bureau 2.25 au 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04. L'envoi original par courrier pourra être doublé d'une télécopie au 01 42 76 28 79.

Date limite de dépôt des offres : 19 mai 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : contact : Philippe FEUILLARDE au 01 42 76 28 64. Tous les lots sont cumulables. Les entreprises doivent fournir pour chaque lot un devis détaillé précisant le descriptif complet des pièces. Les prix doivent comprendre la livraison. Les entreprises devront fournir à l'administration leurs références.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DASCO-2006-0028.

Code catégorie d'achat : 96.02 / Travaux sur les « espaces naturels » des centres de loisirs.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Scolaires.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Direction des Affaires Scolaires, Bureau des centres de loisirs et des séjours, Bureau 2.25, au 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 28 65 ou 01 42 76 28 64 — Télécopie : 01 42 76 28 79.

Objet du marché : travaux divers tous corps d'état à effectuer sur deux espaces nature de la Ville de Paris situés pour les lots 1, 2, 3 et 4 à Meudon la Forêt (92) et pour le lot 5 dans le Bois de Boulogne. Lot 1 : couverture. Lot 2 : menuiserie PVC. Lot 3 : peinture. Lot 4 : plomberie, électricité, Lot 5 : menuiserie PVC.

Lieux d'exécution ou de livraison : Espace nature de Meudon la Forêt, route des Ponts Blancs, carrefour des Fainéants, 92190 Meudon La Forêt et Espace nature Femand Bouisson, 2, route du Champ d'entraînement, 75016 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 29 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction des Affaires Scolaires, Bureau des centres de loisirs et des séjours, au 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04. Sur demande, le dossier technique peut être faxé ou envoyé par courrier.

Modalités de remise des offres : par courrier adressé à la Direction des Affaires Scolaires, Bureau des centres de loisirs et des séjours, Bureau 2.25 au 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04. L'envoi original par courrier pourra être doublé d'une télécopie au 01 42 76 28 79.

Date limite de dépôt des offres : 19 mai 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : contact : Philippe FEUILLARADE au 01 42 76 28 64. Une visite sur le site est souhaitable. Tous les lots sont cumulables. Les entreprises doivent fournir pour chaque lot un devis détaillé et un descriptif technique reprenant poste par poste les travaux à effectuer. Les entreprises doivent fournir à l'administration leurs références et leur éventuel justificatif de certification « qualibat ».

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DASCO-2006-0029.

Code catégorie d'achat : 96.02 / Travaux sur les « espaces naturels » des centres de loisirs.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Scolaires.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Direction des Affaires Scolaires, Bureau des centres de loisirs et des séjours, Bureau 2.25 au 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04. Téléphone : 01 42 76 28 65 ou 01 42 76 28 64 — Télécopie : 01 42 76 28 79.

Objet du marché : travaux divers, tous corps d'état à effectuer sur les espaces nature de Choisy nature et Choisy nautique de la Ville de Paris situés dans le Parc Interdépartemental des Sports de Choisy le Roi, 94000 Créteil. Lot 1 : Plomberie, électricité. Lot 2 : nettoyage et peinture.

Lieux d'exécution ou de livraison : Choisy nature : Parc interdépartemental des sports de Choisy le Roi, avenue de Villeneuve Saint-Georges, 94600 Choisy Le Roi. Choisy nautique : Chemin des Bœufs, Plaine Sud Parc interdépartemental des sports de Choisy le Roi, 94600 Choisy Le Roi.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 26 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction des Affaires Scolaires, Bureau des centres de loisirs et des séjours, Bureau 2.25 au 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04. Sur demande, le dossier technique peut être télécopié ou envoyé par courrier.

Modalités de remise des offres : Direction des Affaires Scolaires, Bureau des centres de loisirs et des séjours, Bureau 2.25 au 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04. L'envoi original par courrier pourra être doublé d'une télécopie au 01 42 76 28 79.

Date limite de dépôt des offres : 19 mai 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : Contact : Philippe FEUILLARADE au 01 42 76 28 64. Une visite sur chacun des sites est nécessaire. Tous les lots sont cumulables. Les entreprises doivent fournir pour chaque lot un devis détaillé et un descriptif technique reprenant poste par poste les travaux à effectuer. Les entreprises devront fournir à l'administration leurs références et leur éventuel justificatif de certification « qualibat ». La totalité des travaux devra être réceptionnée pour le vendredi 30 juin délai de rigueur. Pour la désinfection des réseaux et la mise hors gel, les dates seront communiquées par l'administration (voir dossier technique).

Type de procédure : marché à procédure adaptée ouverte.

Type du marché : marché de fournitures.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Nom et adresse du service acheteur : Sous-Direction des Ressources — Service de la Logistique et des Achats — 5, boulevard Diderot, 75012 Paris — Télécopie : 01 44 67 18 00 — 01 44 67 15 51.

Objet du marché : la fourniture et la prestation de buffets destinées aux personnes âgées, lors de journées de réception à l'Hôtel de Ville de Paris.

Lieux de livraison et d'installation : Place de l'Hôtel de Ville, à Paris (75004).

Date prévisionnelle de livraison et d'installation : juin 2006.

Retrait des dossiers : les sociétés intéressées doivent se faire connaître au C.A.S.V.P., Service de la Logistique et des Achats, par télécopie au 01 44 67 15 51.

Les renseignements d'ordre administratif et techniques peuvent être formulés aux coordonnées suivantes : Télécopie : 01 44 67 15 51. Téléphone : 01 44 67 15 61 ou 01 44 67 15 86 — M. Jean-François HOMASSEL.

Lieu et modalités de réception des offres : Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris — Service de la Logistique et des Achats — Bureau de la Restauration — 5, boulevard Diderot, 75012 Paris.

Date limite de réception des offres : lundi 29 mai 2006 à 16 h.

Critères de jugement des offres :

— Valeur technique de l'offre : tests portant sur la qualité et la variété des produits (note de 1 à 5, pondérée d'un coefficient 6 soit une pondération de 60 %).

— Prix (note de 1 à 5, pondérée d'un coefficient 4 soit une pondération de 40 %).

Pièce à fournir par le candidat : attestation sur l'honneur prouvant que le candidat est à jour de ses cotisations fiscales et sociales de l'année 2005.

Date d'envoi du présent avis d'appel public à la concurrence : 5 mai 2006.

DIRECTION DE L'URBANISME

**Avis aux constructeurs relatif au respect
du délai d'instruction des déclarations de travaux**

L'attention des constructeurs est particulièrement appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur déclaration de travaux — 1 mois ou 2 mois selon les cas — avant d'entreprendre lesdits travaux. En effet, même lorsqu'il existe une présomption de conformité du projet aux règles d'urbanisme, il n'est pas possible de préjuger de façon certaine la décision administrative tant que tous les éléments de l'instruction n'ont pas été recueillis et notamment l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales dans les mêmes conditions que celles prévues par la réglementation du permis de construire.

Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom et adresse du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

S.H.O.N. : Surface Hors Œuvre Nette

S.T. : Surface du Terrain

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

M1 : 1^{er} permis modificatif

M2 : 2^e permis modificatif (etc.)

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

Le Directeur de la Publication :
Bernard GAUDILLERE
